

ALLOCUTION DE L'HONORABLE UPIRA SUNGUMA KAGIMBI DIEUDONNE,

PRESIDENT DE L'ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES/RDC

EN L OCCASION DU **Séminaire parlementaire sur les mesures pour mettre en œuvre la complémentarité en République démocratique du Congo »**

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Alain **DESTEXHE**, membre de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique,

Honorables Députés, Honorables Sénateurs, très Chers Collègues,

Excellence Madame la Vice-ministre de la Justice et Droits Humains,

Monsieur Jean-Michel **DUMOND**, Chef de la délégation de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo,

Excellence Monsieur **COR VAN HONK**, Ambassadeur du Royaume des Pays Bas en République Démocratique du Congo,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, distingués invités et experts,

En l'occasion de ce « **Séminaire parlementaire sur les mesures pour mettre en œuvre la complémentarité en République démocratique du Congo** », au nom du Groupe national de l'Action Mondiale des parlementaires (PGA), et à mon nom personnel,

Je me permets de vous souhaiter, de souhaiter à chacun d'entre vous, la bienvenue dans cette somptueuse Salle des Banquets du Palais du Peuple.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Avant de m'engager dans mon speech, je vous exprime nos sincères sentiments de gratitude pour avoir permis que se tiennent ici ces assises.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Action Mondiale de parlementaires, est une ONG accréditée auprès des Nations unies. Elle est soutenue par plus de 1000 Parlementaires élus dans plus de 130 pays à travers le monde. Ces parlementaires travaillent pour la promotion de la démocratie, la prévention et la gestion des conflits, le droit international et les droits de l'homme, l'égalité des genres, la santé publique et les questions relatives aux populations.

Ici, en RDC, c'est depuis 2006, qu'avec un groupe multipartite des parlementaires, que PGA travaille sur la promotion de l'État de Droit et la lutte contre l'impunité.

Et, présentement, PGA a organisé ce séminaire pour conjuguer nos efforts pour la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale par une législation moderne et cohérente.

En effet,

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La République Démocratique du Congo, notre pays, est partie au Statut de Rome depuis le 30 mars 2002, alors que sa législation ne garanti pas encore pleinement l'effectivité du Principe de complémentarité.

La raison en est notamment, le fait que le Code Pénal et le Code de procédure pénal actuels, sont des textes qui datent de l'époque coloniale et ces textes ne satisfont pas aux exigences d'un procès équitable, conformément aux normes et standards internationaux en matière de répression des crimes internationaux.

Ainsi, étant donné que la Cour Pénale Internationale ne peut intervenir que si les États parties sont incapables sur le plan institutionnel, matériel et structurel de juger les auteurs des crimes internationaux ou affichent un manque de volonté à réprimer ces agissements qui heurtent la conscience de l'humanité,

il est un devoir pour ces États parties de créer un cadre légal et institutionnel qui mettent fin à ces obstacles et leur permette de juger en première ligne, les auteurs des infractions et qu'ils peuvent opposer aux poursuites de la CPI en invoquant leur capacité et leurs volonté à réprimer les graves violations de Droits de l'Homme.

A cet effet, il est des mesures qui méritent d'être envisagées, notamment :

1. Intégrer dans la législation nationale les incriminations reprises dans le Statut de Rome ;

2. Comblent les lacunes du Code de Procédure Pénale en vue de garantir un procès équitable dans l'intérêt des victimes et de celui des accusés,
3. Mettre en place des structures dotées des moyens humains et matériels conséquents à tous les échelons de la répression : Police Judiciaire, Parquet et Juridiction.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'absence des mesures ci-haut citées, est déterminante dans l'appréciation pour la CPI du manque de volonté et de l'incapacité d'un État de juger, en première ligne, les crimes internationaux et lui laisse un champs libre d'invoquer la complémentarité et intervenir dans une situation qui concerne un État partie ou celle qui lui est déférée par le Conseil de Sécurité.

Et pourtant, en l'occasion,

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

il ya lieu de saluer ici, les efforts fournis par l'État congolais sous l'impulsion de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Chef de l'État, pour marquer son engagement , en collaborant avec la CPI, à réprimer les crimes internationaux. Et c'était à une époque où notre pays se relevait d'une longue et pénible crise politique.

Alors, à juste titre, aujourd'hui, que la RDC est en train de se reconstruire, et que la paix peu à peu se consolide et le développement économique poursuit son bonhomme de chemin ; il est bien souhaitable que nos juridictions nationales elles aussi se

modèlent sur ce chemin et se chargent de juger les personnes suspectées d'avoir commis de graves violations de Droits de l'Homme.

C'est ici,

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

le lieu de rappeler, de louer et de féliciter les différentes initiatives des Honorables députés, des initiatives tendant à faire adopter une loi de mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Actuellement, une proposition de loi est en examen à l'Assemblée nationale - nous aurons l'occasion de d'écouter son initiateur, qui mérite des encouragements de notre part.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

A ce propos, le chemin à parcourir jusqu'à ce que ce texte soit adopté par les deux chambres et promulgué est encore long.

Et pourtant, nous devons persévérer et nous espérons devoir y arriver.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de cette volonté , de cette détermination d'aller de l'avant, d'avancer vers une RDC plus juste, une RDC plus pacifiée et plus développée. Bref une RDC plus prospère qui offre à ses Filles et ses Fils et à tous ceux- là qui l'ont

choisie comme leur patrie ; une RDC où règnent **JUSTICE** et **PAIX** et où le **TRAVAIL** assure l'indépendance.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est à ce titre que nous souhaitons que les Parlementaires participant aux présents travaux signent une lettre adressée à leurs Excellences Messieurs les Ministres des affaires étrangères de G8 , pour la mise en œuvre effective de la déclaration de Londres ,du 11 Avril 2013, «*Déclaration sur la Prévention des violences sexuelles dans les zones de conflit* ».

Honorables Collègues,

Cette lettre signée et adressée aux Ministres des affaires étrangères de G8 , milite pour que des enquêtes sur les crimes fondés sur le genre et les violences sexuelles dans les conflits armés soient menées afin que les responsables de ces crimes soient traduits en justice et que la Justice, la protection , la sécurité, la dignité, la réparation et la réhabilitation ainsi que les droits soient assurés aux victimes.

Honorables Collègues,

Signer cette lettre est donc une grande participation pour la libération de tous nos frères et sœurs de l'EST de la RDC, mais spécialement de nos Sœurs, nos mères, nos cousines, nos enfants ... victimes des violences sexuelles.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux terminer mes propos sans remercier chacun d'entre vous pour avoir consacré de vos temps pour participer à ce séminaire.

Cela montre votre engagement à lutter contre l'impunité des crimes contre l'humanité.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Alain **DESTEXHE**, membre de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique,

Honorables Députés, Honorables Sénateurs, très Chers Collègues,

Excellence Madame la Vice-ministre de la Justice et Droits Humains,

Monsieur Jean-Michel **DUMOND**, Chef de la délégation de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo,

Excellence Monsieur **COR VAN HONK**, Ambassadeur du Royaume des Pays Bas en République Démocratique du Congo,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, distingués invités et experts,

Je vous remercie pour votre aimable attention .

Fait à Kinshasa, le 12 juin 2013.